

LA LETTRE DU VENDREDI

Journal d'information, d'humeur et d'humour

FLASH DU 11 MARS 2020

-parution exceptionnelle du mercredi-

La force de tous
les agents de la DGFIP

«Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles » -Sénèque

Albi. Auch. Cahors. Carcassonne. Mende. Montpellier. Nîmes. Perpignan. Rodez. Tarbes. Toulouse

SPECIAL COMPTE RENDU COMITE TECHNIQUE LOCAL Séance du mardi 10 mars 2020

Convoqué à la demande des élu-es du Personnel à 9 heures 30, le Comité technique local (CTL) s'est tenu sous la présidence de M. BIGNON, assisté de Mme STRAZZIERI Ariane AFiP, ainsi que de Mmes GRENADIN et BUGNA ,AFiPA, le matin et Mme GRENADIN ainsi que M. FERRE, AFiPA, l'après-midi.

Près de 8 heures de discussions et de débats ... sur des sujets divers demandés à l'ordre du jour par les élus, représentant du Personnel :

1/ Contrôle fiscal

- orientations générales en faveur d'une conclusion apaisée des contrôles fiscaux (note CF1A du 12/07/2019)
- nouvelle présentation des résultats du contrôle fiscal (note CF1A du 29/11/2019)
- orientations du contrôle fiscal pour 2020 (note CF1A du 7/01/2020)

2/ Rapport d'activité 2019 : analyses des résultats du CF de 2019; budget : exécution 2019-prévisions 2020; télétravail : bilan 2019-campagne 2020; expérimentation en cours sur l'examen en brigades de certaines fiches MRV

3/ Mutations 2020 : nouvelles règles de gestion au 1/09/2020 (l'affectation au département)

4/ Conditions de vie au travail en Direction

5/ Conditions d'exercice du dialogue social

Ces mêmes élu-es ont adressé ce jeudi 5 mars le courrier suivant à son Président M. BIGNON : "Au regard du caractère exceptionnel de la situation liée au CORONAVIRUS COVID-19, nous vous demandons par la présente en dehors des délais prévus par le règlement intérieur, l'ajout comme point à l'ordre du jour « dispositif et conduite à tenir pour les personnels de la DIRCOFI SUD PYRENEES et tout particulièrement pour les collègues en contact avec l'extérieur et amenés à intervenir en entreprises». Par ailleurs, nous vous demandons également officiellement de suspendre le dispositif d'application du jour de carence pour les collègues qui seraient contraints à l'arrêt maladie".

Et comme d'habitude ... aussi des questions diverses ... Focus ☐

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, les représentants de Solidaires Finances Publiques ont donné lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

Cette séance se tient à la demande et sur un ordre du jour émanant en grande partie des organisations syndicales SOLIDAIRES et CGT de la DIRCOFI SUD PYRENEES.

Ceci, alors qu'aucun comité technique n'a été convoqué par vous depuis celui du 18 juin 2019, à l'exception du CTL « emplois » de janvier (avec comme seul ordre du jour les suppressions d'emplois au 1.09.2020 et les ponts naturels), que nous avons comme chaque année boycotté, en première et deuxième convocation, pour dénoncer cette politique de casse pluri-annuelle des emplois publics dans notre Ministère.

Par ailleurs, nous avons demandé la semaine dernière l'adjonction d'un point sur le coronavirus, notamment pour les collègues ayant en charge la mission de contrôle sur place.

Sans vouloir sombrer dans aucune thèse conspirationniste délirante, il convient de constater que le coronavirus arrive à point nommé pour sauver le soldat MACRON.

En effet, la surmédiation de cette épidémie cannibalise l'attention de nos concitoyens, en reléguant au second plan tout le reste.

Et le reste, ce n'est pas rien non plus.

Car, en effet, samedi 29 février, le Gouvernement a cru bon de choisir le passage en force sur la loi de « réforme » des retraites, en mettant en œuvre l'alinéa 3 de l'article 49 de notre Constitution et ceci alors même que les députés de son camp politique détiennent l'écrasante majorité des sièges à l'Assemblée nationale, suite à l'élection présidentielle de 2017 dont on connaît le contexte particulier.

C'est un déni de démocratie.

En faisant le choix de fouler du pied le débat démocratique, puis parlementaire, le Gouvernement s'est de facto coupé avec la très grande majorité de nos concitoyens, hostiles à sa « réforme ».

Car, en effet, plus de 60 % de la population demandait le retrait de ce texte, la majorité de la population ayant bien compris qu'avec cette réforme tout le monde sera perdant. Les mensonges du gouvernement sur l'universalisme, l'équité, l'égalité de sa réforme n'ont pas pris et c'est tant mieux ! Ils ont gagné aux forceps, mais nous avons d'ores et déjà gagné le combat de l'opinion !

Et ce samedi, en préambule à la journée internationale (excusez du peu) de lutte pour les droits des femmes du dimanche 8 mars 2020 avec comme thème dominant les violences faites aux femmes, on a fait donner la troupe ... sur des femmes participant à un rassemblement pacifiste ! Un comble !

Un épisode délirant de plus, illustrant les violences de toute nature faites au corps social par ce Gouvernement depuis trop longtemps déjà.

L'autoritarisme de ceux qui nous gouvernent, tout en employant une novlangue que seuls eux comprennent dorénavant, n'a aucune légitimité face à une société éprise de justice et de justice sociale au premier chef.

Car des secteurs entiers étaient mobilisés et le demeureront pour exiger le retrait du projet de réforme. La prochaine étape est la grande journée de mobilisation interprofessionnelle du mardi 31 mars.

Le rejet reste massif, et fait notable, il se conjugue avec la dénonciation d'autres réformes, relevant de la même logique mais toutes aussi néfastes. Celle de la destruction des services des Finances Publiques, celle du bac et du lycée dans l'éducation, celles qui touchent l'enseignement supérieur et les instituts de formation des futurs enseignant-es, celle de la santé ou encore de l'assurance chômage. La contestation est générale, prenant de nouvelles formes, rejetant un système dans lequel les perdant-es sont largement majoritaires et les gagnant-es infiniment minoritaires. Ainsi et de plus en plus, deux modèles de société s'affrontent.

Par sa durée et son intensité mais aussi par le soutien durable d'une large partie de la population, le conflit portant sur la réforme des retraites est historique. Ses ressorts profonds vont au-delà du projet du gouvernement, combattu à juste titre : il porte aussi sur le refus d'un certain choix de société que le gouvernement tente méthodiquement d'imposer (« loi travail », de « transformation » de la Fonction publique, protection sociale, et bien d'autres).

Poursuivant sa stratégie de démantèlement d'un état providence jugé trop coûteux, le gouvernement crée les conditions de son impuissance à réguler, à protéger et nourrir par là même l'anxiété d'une grande partie de la population.

Les réformes menées précipitamment, sans étude d'impact, en procédure accélérée devant la représentation nationale ne font que mettre à l'abri les premiers de cordée à qui les marges de manœuvres budgétaires sont consacrées, en pillant méthodiquement le patrimoine commun (services publics et/ou actifs pourtant fort rentables -aéroport de Paris, Française des jeux, agents de la DGDDI et de la DGFIP...).

Force est de constater que depuis des années, le Ministère des finances et ses personnels sont au cœur de cette cible idéologique. Les suppressions d'emplois, le rythme beaucoup trop rapide des réformes qui se succèdent sans laisser le temps de bilans nécessaires sur l'efficacité ou la pertinence des mesures prises, le changement perpétuel qui fait, défait et refait sans repères, engendre de facto une dégradation des conditions de travail et une détérioration sans précédent de la santé de l'ensemble des agents.

Nous le répétons : les incertitudes concernant l'emploi, le lieu de travail, le sens et le contenu des missions, l'avenir professionnel créent un climat anxigène et un mal-être général.

Tout est résumé par les propos du ministre DARMANIN: « suppression de 10 000 postes, ce qui a des conséquences sur le moral des agents, mais qui est un objectif que nous tenons ».

Bien que réduits à de simples variables d'ajustement, il est vrai que les personnels continuent à « ressentir » des difficultés dans leur travail !

Et là où jadis, un diagnostic visant les situations problématiques au travail intégrait des dimensions techniques, organisationnelles, institutionnelles, seul le registre individuel et psychique est désormais interrogé (stress, mal-être, anxiété, etc) reportant de fait, la responsabilité de la situation sur les individus. La souffrance étant analysée comme une faiblesse personnelle, un manque d'adaptation, la prise en charge des risques psychosociaux se limite désormais à leurs conséquences individuelles.

Le cœur du problème qu'est l'organisation du travail est pudiquement occulté lorsqu'il ne fait pas l'objet, par un tour de passe-passe communicationnel dont nos hautes et plus basses sphères ont le secret, d'une inversion de sens présentant les régressions les plus évidentes comme des améliorations. Cette dénaturation de la langue, qui se retrouve jusque dans les noms des lois et projets de lois rétrogrades est surexploitée et génère elle-même un grand malaise parmi les personnels.

Les récentes lignes directrices de gestion ministérielles (LDG) des Ministères économiques et financiers, qui introduisent par exemple dès 2020 une durée de séjour de 5 ans maximum sur certains types de postes,

« ouverts ensuite à la mobilité », ne sont pas là non plus, après l'épisode inverse de maintien de 3 ans en sortie de formation initiale ou 2 ans dans tous les autres cas sur le poste, pour rassurer les agents de la DGFIP ...

Un récent sondage montre que 89 % des usagers se déclarent satisfaits de la DGFIP. Le Directeur général s'en félicite et le met même au crédit des agent-es. Mais il tarde à tout le moins à leur créditer sa reconnaissance en décisions sonnantes et rébuchantes.

Merci oui, mais merci qui et surtout merci comment ? Du côté de Bercy on ressent comme une gêne : OUI la DGFIP est une maison SUPER avec des agents SUPER, mais on la sabre et on hurle « ma cassette » à la moindre revendication !

Alors aujourd'hui et pour revenir à l'ordre du jour de cette séance, nous aurons à cœur de savoir où va le contrôle fiscal, dont la cohérence nous oblige, car il en lien direct avec l'indispensable consentement à l'impôt dans une société démocratique, après les prises de position du Président de la République au forum de BPI France cet automne et la note de notre DG du 12.07.2019 portant « orientations générales en faveur d'une conclusion apaisée des contrôles fiscaux ».

Nous aurons à cœur de savoir où nous emmène le Ministre DARMANIN avec sa vision du contrôle auto-centrée sur l'intelligence artificielle, à grand renfort de déclarations publiques, comme étant l'alpha et l'oméga en matière de détection de la fraude. Nous vous démontrerons, chiffres à l'appui que ce n'est pas le cas actuellement, par exemple avec l'analyse-risque provenant de la MRV. Comme dans bien d'autres domaines, l'humain reste indispensable.

Alors que M. FOURNEL a tenu à faire le déplacement lui-même le 3 mars dernier lors d'une conférence organisée au MEDEF, pour une présentation de son « nuage de mesures », afin « de faire bouger la culture interne de l'administration » en relation avec le bilan de la relation de confiance et de la garantie fiscale et en présence du « top management » de la DGFIP ainsi que de nombre d'avocats fiscalistes, nous aurons à cœur de faire avec vous l'analyse des résultats du contrôle fiscal de 2019, dont les résultats financiers sont en nette baisse par rapport aux années antérieures, alors même que les vérificateurs déploient toute leur énergie afin d'assurer loyalement, au mieux mais dans des conditions dégradées, leur mission de contrôle.

Nous aurons à cœur de faire le point sur les conditions de travail en Direction et les conditions d'exercice du dialogue social, de savoir où l'on va pour l'organisation des mouvements locaux, avec la suppression de ce champ de compétence qui était jusqu'alors dédié aux CAP locales.

La journée va être longue, Monsieur le Président, souhaitons que nos échanges soient productifs avec de vraies avancées et pas simplement des vœux pieux, dans l'intérêt de toutes et de tous !

Les élus SOLIDAIRES et CGT Finances Publiques ont également remis en séance la **pétition locale contre les suppressions d'emplois** à la DGFIP et des emplois B à la DIRCOFI, qui a recueilli 117 signatures dans notre DIRCOFI.

M. BIGNON a souhaité ne pas répondre sur l'aspect politique des déclarations liminaires.

Sur le reste, il a tenu à signaler au préalable qu'à côté de la démarche dite de « contrôle apaisé », la loi de lutte contre la fraude a également été votée par le Parlement et mise en œuvre. Par ailleurs il nous a indiqué que l'amélioration de cette lutte contre la fraude n'est pas seulement une question d'emplois, mais aussi d'organisation ...

Pour lui, il n'y a pas que l'intelligence artificielle dans la mise en œuvre de la recherche contre la fraude, mais également les services de programmation (PCE, PCR, BEP, service de recherches) qui ont toute leur place, l'analyse-risque produite par la MRV étant un plus pour une approche avec des outils plus sophistiqués.

Pour répondre à notre questionnement sur ce sujet, il nous a également indiqué avoir informé les services centraux et le Délégué du décalage existant entre la communication de l'administration et des dirigeants politiques en matière de contrôle fiscal et le « ressenti » sur le terrain par les agents. Pour nous il ne s'agit pas d'un « ressenti », mais d'un profond malaise.

Il a complété en affirmant en résumé, qu'il a des équipes motivées et qu'il souhaite qu'elles gardent cette motivation.

Point ajouté à l'ordre du jour : CORONAVIRUS (COVID19)

M.BIGNON nous a demandé si nous avons des questions sur ce sujet.

En méthode, nous avons déclaré préférer qu'une communication soit faite au CTL sur le dispositif gouvernemental et administratif.

Les élus du Personnel ont demandé une communication en faveur des personnels sur ce sujet. M. BIGNON a indiqué avoir fait une conférence téléphonique qu'il juge extrêmement importante avec tous les chefs de service lundi après-midi, avec informations de leurs agents « pas entre deux portes » mais complète. Ils sont le relais essentiel dans le dispositif.

Le cas des personnes fragilisées est regardé avec attention et un suivi existe en relation avec un signalement au médecin de prévention, dans certains cas le télétravail peut être étendu à 5 jours par semaine.

Pour le Directeur, il n'y a pas de droit de retrait en soi, car il n'y a pas de danger imminent. Par contre un vérificateur peut décider de partir d'une entreprise en informant son chef de brigade en vertu du principe de précaution, qui ne peut en

revanche pas être généralisé a priori. Si un vérificateur a des doutes dans une entreprise (cas de coronavirus, accès de personnel en zone à risque) il est nécessaire d'en référer à son chef de service et d'appeler le service RH (réfèrent Coronavirus). Une salle de visioconférence va être aménagée dans les locaux de l'ancien gardien concierge rue MERLY. Les mesures préconisées sont prioritairement le lavage des mains au savon. Des commandes de savon et de flacons de gel hydroalcoolique (pour les agents utilisant les transports en commun) pour tous les sites. Il est possible de limiter les interventions sur place, avec possibilités de conférences téléphoniques (avec assistance d'un conseil de l'entreprise). La Direction a demandé le nettoyage des poignées de porte sur la Rue Merly.

La Direction a faire un message aux agents en ce sens. Sur le jour de carence, la Direction attend les consignes de la Centrale, il n'y en aurait pas en cas d'autorisation d'absence.

Le passage à la phase 3 semble inévitable La mise en place éventuelle en fonction de l'évolution de la situation d'un plan de continuité des services publics n'impacterait que peu le contrôle fiscal : le commandement (AGFiP, AFiP et AFiPA) serait être joignable et présent ; le service RH et le BIL continuerait ses missions ainsi que la secrétaire du Directeur : le télétravail sera alors privilégié dans la mesure du possible.

Nous avons demandé des points d'étape réguliers en réunions informelles avec la Direction sur ce sujet.

I- CONTROLE FISCAL

- **Orientations générales en faveur d'une conclusion apaisée des contrôles fiscaux (note CF1A du 12.07.2019)**

Nous avons rappelé que cette note a fait l'objet au plan national d'une lettre ouverte au DG de la part de notre organisation syndicale.

Ce qui a causé un grand émoi de la part de collègues, au-delà du rappel du dispositif déjà existant (L62, transaction, règlement d'ensemble, etc..) c'est le dernier paragraphe en bas de page 4 («5.Ces dispositions n'auront toutefois jamais l'effet attendu si les rectifications et les sanctions proposées en première intention sont fragiles ou inévitables »), où le DG laisse entendre d'une certaine façon, qu'il ne faut pas pratiquer de la concussion (« frapper fort ») ! Quand on sait que cette note a été extériorisée ...

Nous avons dénoncé ces termes, alors même que les chefs de brigade suivent au quotidien les dossiers et que le visa en Direction a été très étendu.

M. BIGNON a indiqué que cette note a fait l'objet d'une présentation en réunions de brigades. La politique du règlement d'ensemble a été rappelée pour être renforcée. Il a regretté que les vérificateurs ne l'aient pas interpellé sur cette note lors des réunions de brigades auxquelles il a assisté, mais a admis qu'on pouvait avoir la discussion en séance reconnaissant que nous sommes légitimes pour en parler en tant que représentants des personnels, suite notamment aux remontées lors de nos diverses réunions d'informations syndicales sur ce sujet.

Il a déclaré qu'il fera remonter à l'Administration Centrale ces interrogations et ces inquiétudes, de même que le climat actuel dans le contrôle fiscal.

- **Nouvelle présentation des résultats du contrôle fiscal (note CF1A du 29/11/2019)**

M. BIGNON a indiqué le maintien du dispositif actuel de décompte des affaires pour 2020 (décompte des dossiers rendus, sans soustraire les affaires soumises à commissions), pour 2021 « on verra ». Son état d'esprit affirmé n'est pas d'arriver coûte que coûte à privilégier l'aspect quantitatif. L'objectif des brigades est global, pas par vérificateur et « on n'est pas à une bûchette près ». C'est au chef de brigade d'équilibrer les programmes de ses vérificateurs, les dossiers en binôme peuvent être une solution pour baisser de 1 affaire l'objectif global annuel de la brigade (une dizaine de dossiers l'an dernier). Il n'a pas de stress sur le nombre d'affaires rendues, il peut expliquer un écart annuel à la DG, c'est le qualitatif qui prévaut.

Il constate par ailleurs que les délais sur place ont tendance à augmenter ces derniers mois, y compris pour des conformes.

- **Orientation du contrôle fiscal pour 2020 (note CF1A du 7.01.2020) : évolution des indicateurs du CF à compter du 1.01.2020 suite à la loi ESSOC et la loi relative à la lutte contre la fraude du 23.10.2018**

Cette note met en exergue l'approche qualitative en fonction des enjeux, mais nous avons souligné que la DG insiste aussi sur le plancher de vérifications afin de se justifier en terme d'activité auprès du Parlement. M. BIGNON considère que nous sommes « dans la fourchette » en terme d'objectifs dans notre Direction ; il faut aussi maintenir un nombre de contrôles suffisant sur le dissuasif.

Les orientations de cette année sont, pour les brigades, telles qu'elles ressortent des dialogues de performance : être plus efficaces en diversifiant les opérations, tant en matière de conclusions apaisées des contrôles (indicateur CF-56) qu'en matière de lutte contre la fraude (reconstitutions de recettes notamment) ; améliorer le recouvrement, améliorer le contrôle du tissu départemental ; animation interrégionale (formation, poursuites pénales : mais le dépôt de plainte reste fait au plan local dans chaque direction y compris pour les dossiers DIRCOFI, etc ...).

Sur l'aspect répressif, il réfléchit à améliorer la formation des agents, en conservant une spécialisation dominante dédiée aux dossiers recherches pour les BIV 1 et 10 ; un audit a été demandé et l'auditeur est chargé avec 4 chefs de brigade de faire des propositions.

Améliorer l'indicateur en matière international : des mesures sont à prendre afin de progresser au niveau de la DIRCOFI. M.BIGNON fait le tour de toutes les directions (il sera dans le GERS la semaine prochaine), notamment pour préconiser des réunions régulières entre services de vérifications et de recouvrement, au-delà de la nouvelle fiche de liaison LICORN. Il a rappelé que la Police fiscale intervient également sur la présomption d'organisation de l'insolvabilité.

II-RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Le rapport d'activité constitue une revue synthétique de l'action relative à l'année écoulée et permet aussi d'apporter quelques éclairages sur l'année écoulée .

A retenir principalement en 2019

Pour 217 emplois au TAGERFiP (tableau des emplois), 215 agents étaient présents en 2018, pour 211 emplois réels (déduction faite du temps partiel pour ce dernier chiffre). L'effectif disponible est donc à nouveau sensiblement inférieur à l'effectif théorique.

Tous grades confondus, le renouvellement des effectifs a été plus important cette année : 16 agents ont été mutés ou ont été promus hors de la direction au cours de l'année et 20 agents sont arrivés; 5 agents ont obtenu une promotion (une réussite à l'examen professionnel d'inspecteur, 3 inspecteurs promus IDIV, 1 chef de brigade et un inspecteur ont obtenu un poste comptable) et 3 sont partis en retraite.

27 agents ont exercé à temps partiel, généralement à 80 % (24).

On observe une baisse du nombre de jours de congés ordinaires de maladie (1 075 jours ouvré contre 1 217 jours en 2018), le nombre de congés maladie inférieur à 5 jours est également en baisse passant de 432 jours en 2018 à 116 jours en 2019. Il n'y a pas eu de congés de longue maladie.

L'année 2019 a été une année de déploiement du télétravail dans notre DIRCOFI :14 demandes ont été déposées et acceptées (13 cadres A et 1 cadre B , soit 4 H et 10 F, en Direction ou sédentaires en Brigade). Les agents ont opté pour une journée de télétravail, sauf un (2 jours). Aucune demande de congé-formation n'a été déposée en 2019.

Au cours de l'année 2019, 5 groupes de travail pilotés par des IP ont été mis en place pour faire des propositions opérationnelles : la garantie fiscale, les requêtes (groupe permanent), le socle de formation (regarder les formations faites au titre des 5 dernières années et prévoir une session dans les 3 ans pour certaines d'entre elles, dans le cadre d'un plan, en alternant Toulouse et Montpellier comme lieu de formateurs), l'examen de comptabilité (rédaction d'un guide « *En route pour l'EC* »), le who's who (suivi particulier de contribuables personnes physiques, en fonction de certains critères).

Le nombre de contentieux reçus, en augmentation, s'est élevé quant à lui en 2019 à 546 (contre 483 en 2018), de gracieux à 356 (contre 291) pour la phase administrative ; au niveau de la phase juridictionnelle à 110 (contre 130) pour les TA et 0 (idem en 2018) pour le TGI. Le nombre de décisions prises sur recours pour la phase administrative est passé de 848 en 2018 à 873 en 2019 et a baissé de 156 à 141 pour la phase juridictionnelle.

Nous avons demandé la prise en compte de l'augmentation des charges au niveau d'un emploi supplémentaire à la DAJ. La Direction va suivre l'évolution dans les mois à venir de la situation et cette situation fera partie d'arbitrages futurs si elle était pérenne.

Enfin, le nombre de plaintes pénales transmises est passé de 74 en 2018 à 72 en 2019, dont 61 en dénonciations automatiques depuis le 1^{er} avril 2019.

● **Analyse des résultats du contrôle fiscal de 2019**

Le nombre de vérifications terminées s'est élevé à 1 379 en 2019 (1 377 en 2018), soit 1 323 dossiers pris en charge -sans saisine de commission-, pour un montant de droits nets en baisse nette s'élevant à 126 K€ (151 K€ en 2018) et 151 K€ (167 K€ en 2018) de droits bruts.

Le nombre de procédures de régularisation L62 est de 300 (218 en 2018) ; celui des EC de 115, de CSP suite 3909 de 192. Au total 307 procédures dites simples ont donc été menées en 2019, représentant 22 % du programme rendu (contre 16% en 2018).

Le nombre d'interlocution a été de 60 en 2019 (46 en 2018).

Un audit pourrait être demandé au plan national pour l'application de la garantie fiscale, seuls environ 55 % des dossiers ayant donné lieu à au moins un point garanti. M. BIGNON demande aux chefs de brigade un point de vigilance sur la garantie fiscale. Il demandera aussi à la DG d'insérer dans la loi l'obligation pour un contribuable de répondre à l'absence de garantie éventuelle en réponse à la proposition de rectification n°3924 (sans possibilité ultérieure, notamment en cas de nouveau contrôle).

● Budget : exécution 2019- prévisions 2020

Au niveau du budget, les crédits alloués se sont élevés à 754 668 € .

- les dépenses immobilières ont progressé de 61 % à cause de travaux lourds rue Merly (encaissement des moteurs de la climatisation pour limiter les nuisances sonores ; remplacement des éclairages aux néons en led -nous sommes intervenus sur ce point pour signaler la trop grande luminosité ayant entraîné une forte demande de lampadaires auprès du CHSCT-; installation d'un dispositif d'accueil destiné à palier les absences de l'agent d'accueil) ;
- les dépenses métiers de 10 % (soit 239 220 € au titre des frais de déplacement en hausse de 7% après deux années de baisse)
- les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 37 % € (lié à l'augmentation des dépenses de formation qui passent de 57 819 € à 103 154 € du fait de la prise en charge par les directions d'affectation des indemnités de stage versées aux agents promus de B en A de sept à décembre, avec abondement correspondant par la DG ;
- les dépenses informatiques sont en baisse de 19 % et les dépenses de télécommunications en hausse de 8,8 %.

● Télétravail : campagne 2020

Pour 2020, il y a la suppression au plan national du plafond de 10 % de l'effectif, mais pas d'incidence dans les faits puisque toutes les demandes ont été satisfaites, sauf pour deux agents n'ayant pas un an d'ancienneté sur leur poste. 5 nouveaux agents sont télétravailleurs en 2020, tous les agents en télétravail en 2019 ont renouvelé leur demande.

● Expérimentation en cours de l'examen en brigades de certaines fiches de la MRV

Cette expérimentation sur les brigades de NIMES (BIV 13 et 14) fait suite à une lettre de mission du 17 mai 2019, pour les dossiers envoyés par la MRV depuis mai 2019. Elle a pour finalité de recentrer les PCE sur une programmation liée à l'événementiel et d'éviter toute redondance dans le traitement des listes issues des travaux de la MRV.

La première phase consiste à identifier les dossiers déjà en cours de contrôle ainsi que ceux qui méritent un approfondissement par la BEP. L'analyse de la BEP conduit à l'établissement d'une fiche 3909 BEP pour les BIV en cas de programmation et dans le cas contraire à la communication des dossiers MRV aux BIV avec les éléments recueillis, pour examen du dossier au regard de la connaissance locale du tissu.

En phase 2, les BIV exploitent les dossiers MRV pour un levée de doute (avec consultation des différentes applications DGFIP) , dans le cadre d'un double examen collectif (durée : un jour par BIV et par liste).

Le taux d'affaires retenues est de 25 %, relevant souvent de procédures de type VP-VS.

Au 31.12.2019, 22 dossiers ont été retenus, 8 affaires engagées et seulement 1 affaire terminée.

M. BIGNON estime que cela donne un volant d'affaires pour les brigades et qu'il faut au moins un an d'expérimentation pour en tirer un bilan, celui-ci pourra être fait en fin d'année 2020. Nous avons demandé qu'il nous soit présenté localement.

Globalement il est attendu une montée en puissance de la MRV.

III- MUTATIONS 2020 : nouvelles règles de gestion (l'affectation au département)

Le TAGERFIP n'est pas modifié, il existera toujours en principe au 1.09.2020. Il nous sera communiqué sauf avis contraire de la Centrale.

M. BIGNON envisage seulement,sauf orientation contraire au plan national (les discussions sur ce point sont toujours en cours, à voir au groupe de travail du 21 avril sur le dialogue social) de nous donner la situation avant diffusion aux agents et chefs de service, pour faire état de situation particulière de notre part ou de l'Administration.

La règle de l'ancienneté sera appliquée, sauf exception selon ses affirmations. Il y aura deux mouvements, d'abord le mouvement interne pour les agents déjà en poste, puis l'affectation des agents arrivant de l'extérieur. Sur TOULOUSE, les cadres A et B auront localement 3 choix de service : DIRECTION, BEP ou BRIGADE

Les élus de Solidaires ont demandé que l'on garde le principe d'une réunion entre les OS et la DIRECTION, pour étudier le mouvement préalablement à sa diffusion, afin de voir le respect des règles.

IV- CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL EN DIRECTION

Les élus de Solidaires ont mis en avant l'accroissement des tâches dans toutes les divisions, le manque d'effectif.

M. BIGNON considère que l'allègement du visa, qui est maintenu, doit être vu au coup par coup et en relation avec le Chef de brigade, par les Divisions CF.

Pour la DAJ, un point de vigilance est apporté : en cas d'augmentation pérenne des flux, la situation sera regardée en fonction des arrivées de septembre

Pour la DIVISION, la préoccupation de M.BIGNON est que le poste d'agent de service soit remplacé en cas de départ du titulaire.

V- CONDITIONS D'EXERCICE DU DIALOGUE SOCIAL

M. BIGNON nous a indiqué qu'un minimum de 4 dates de CTL par an est souhaitable, programmées à l'avance.
-PROCHAIN CTL LE MARDI 26 MAI 2020-

VI- QUESTIONS DIVERSES

➤ A l'initiative de SOLIDAIRES

Nature	Réponse de la DIRECTION	Nos observations
Affectation et tâches des agents B en Brigade sur Toulouse au 1.09.2020 (suppression d'un poste)	2 réunions se sont tenues, une avant les contrôleurs, une avec les chefs de brigades Le groupe de travail va se réunir à nouveau, la dernière en plénière	
Proposition de simplification : suppression des pièces justificatives « originales » déjà scannées dans FDD et redemandées une fois par an sous forme papier, pour certains remboursements de frais de déplacement (hôtels, autoroute etc ...)	La Direction fera « remonter » cette proposition de simplification	<i>A quoi bon imprimer des documents recueillis de manière dématérialisée à partir de son compte client chez un opérateur ou une société hôtelière, qui sont déjà scannés dans l'application FDD ? Ce n'est ni économique, ni écologique et entraîne une perte de temps pour les agents et les services RH</i>
Calendrier d'organisation des visites médicales pour les sites extérieurs à TOULOUSE	De nombreux postes de médecins de prévention ont été vacants ou le titulaire absent ces dernières années, ce qui entraîne l'absence de suivi annuel pour les vérificateurs Pour ALBI, le médecin de prévention à BALMA est absent seules les urgences sont prises en compte, des solutions sont recherchées avec des départements voisins Pour PERPIGNAN un nouveau médecin de prévention est arrivé	<i>Les dispositions de la loi en matière de médecine de prévention ne sont pas respectées, en l'absence d'effectifs suffisants, ce que nous déplorons à l'heure où la prévention est mise en avant par l'assurance maladie ;</i>
Fermeture du parking à la CITE administrative sur TOULOUSE suite au déménagement	La question a été posée aux gestionnaires, qui n'ont pas répondu. Aucune assurance n'a été donnée pour l'heure quant à une solution pour les agents de la DIRCOFI	<i>Les décisions de vente du terrain constituant le parking, puis de déménagement de la CITE vers JOLIMONT ne doivent pas impacter la mise à disposition de parkings pour les agents des Finances restant, notamment pour ceux qui mettent à la disposition de l'Administration leur véhicule personnel pour se déplacer au plan professionnel</i>

➤ A l'initiative de la CGT Finances Publiques

Nature	Réponse de la DIRECTION
Problème d'installation de la nouvelle version de CFIR avec IR 2018	Ce dysfonctionnement est connu, mais non résolu à ce jour. la Direction va prendre les contacts nécessaires pour y remédier
Formation sur le contrôle du PAS	M. BIGNON a demandé aux chefs de brigade si la note DG sur le contrôle du PAS soulève des questions

La séance a été levée à 18 heures 40

Les élus de Solidaires Finances Publiques de la DIRCOFI ayant participé à cette séance :

Jean-Claude ARSEGUEL	BEP TOULOUSE	05 61 10 66 53	Titulaire
Patrice ATTONATY	1^{ère} BIV TOULOUSE	05 61 10 66 22	Titulaire
Barbara CHEZE	BEP TOULOUSE	05 61 10 66 93	Titulaire
Olivier JEANSON	5^{ème} BIV TOULOUSE	05 61 10 66 47	Titulaire
Franck BERTRAND	BEP TOULOUSE	05 61 10 66 93	Conseiller technique